

Rapport annuel 2018



Table des matières

04

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Par Frédéric Lapôte.



10

L'ORDRE DES ARCHITECTES, L'INSTITUTION

Composition, activités, nombre de réunions, matières traitées. Autant d'informations dans cette rubrique.



48

LE BILAN FINANCIER DE L'ORDRE (VR & CFG-OA)

Un aperçu sur les finances : bilan comparatif de l'actif et du passif 2018 ainsi que les comptes de résultats 2018.

06

LA PROFESSION EN CHIFFRES

Savez-vous qu'en 2018, l'Ordre des Architectes a compté 14.903 membres inscrits ?



42

QUELQUES ÉVÉNEMENTS

L'Ordre des Architectes organise un certain nombre d'événements annuels et participe à d'autres.



53

CONTACT

Coordonnées de tous les organes de l'Ordre et de ses services centraux.

Merci Marc Allez au travail

Frédéric Lapôte | Secrétaire général

La tragique disparition de Marc Poll, président nouvellement élu du Cfg-OA, aura jeté une ombre sur l'année 2018 et m'aura affecté à titre personnel. En quelques mois, j'avais noué avec Marc des liens d'amitié voire de complicité : j'ai perdu un ami, l'Ordre a perdu un président de grande qualité et la profession a perdu un architecte créatif et engagé pour la défense de son métier qu'il aimait tant. Mais Marc n'aurait pas voulu que nous nous apitoyons sur son sort ou plutôt sur le nôtre : il nous aurait dit « allez au travail, il y a beaucoup de défis à relever et de dossiers à faire avancer ». Et c'est ce que nous avons fait : dans la dynamique qu'il avait imprimée, nous avons continué à travailler sans relâche dans de nombreux domaines pour défendre et valoriser cette profession d'architecte qu'il est de plus en plus difficile d'exercer.

A la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez constater que les actions initiées par le Cfg-OA sont toujours plus nombreuses et qu'elles sont menées avec le souci du respect de l'architecte et de l'intérêt du maître d'ouvrage.

Trois dossiers peuvent particulièrement être pointés :

1. Suite à plus de 2 ans d'actions et de démarches multiples, la réinstauration en Wallonie d'un système de contrôle similaire à celui du visa : l'annexe 4 du CoDT (demande de permis d'urbanisme avec le concours d'un architecte) sera adaptée et exigera de l'architecte la production d'une attestation selon laquelle il est en droit d'exercer la profession. C'est une mesure forte de lutte contre les exercices illégaux de la profession et donc de protection du consommateur.

2. Le vote du Cfg-OA intervenu fin 2018 qui approuve le principe de la mise en place d'un mécanisme de solidarité destiné à venir en aide aux architectes fragilisés. 2019 sera l'année de la structuration de ce mécanisme qui devra être opérationnel pour début 2020 au plus tard.

3. La rédaction de mémoranda (pour la Wallonie et pour Bruxelles) à l'occasion des élections communales d'octobre 2018 : l'Ordre a formulé des propositions positives et concrètes visant notamment à fluidifier et accélérer les procédures de délivrance de permis d'urbanisme.

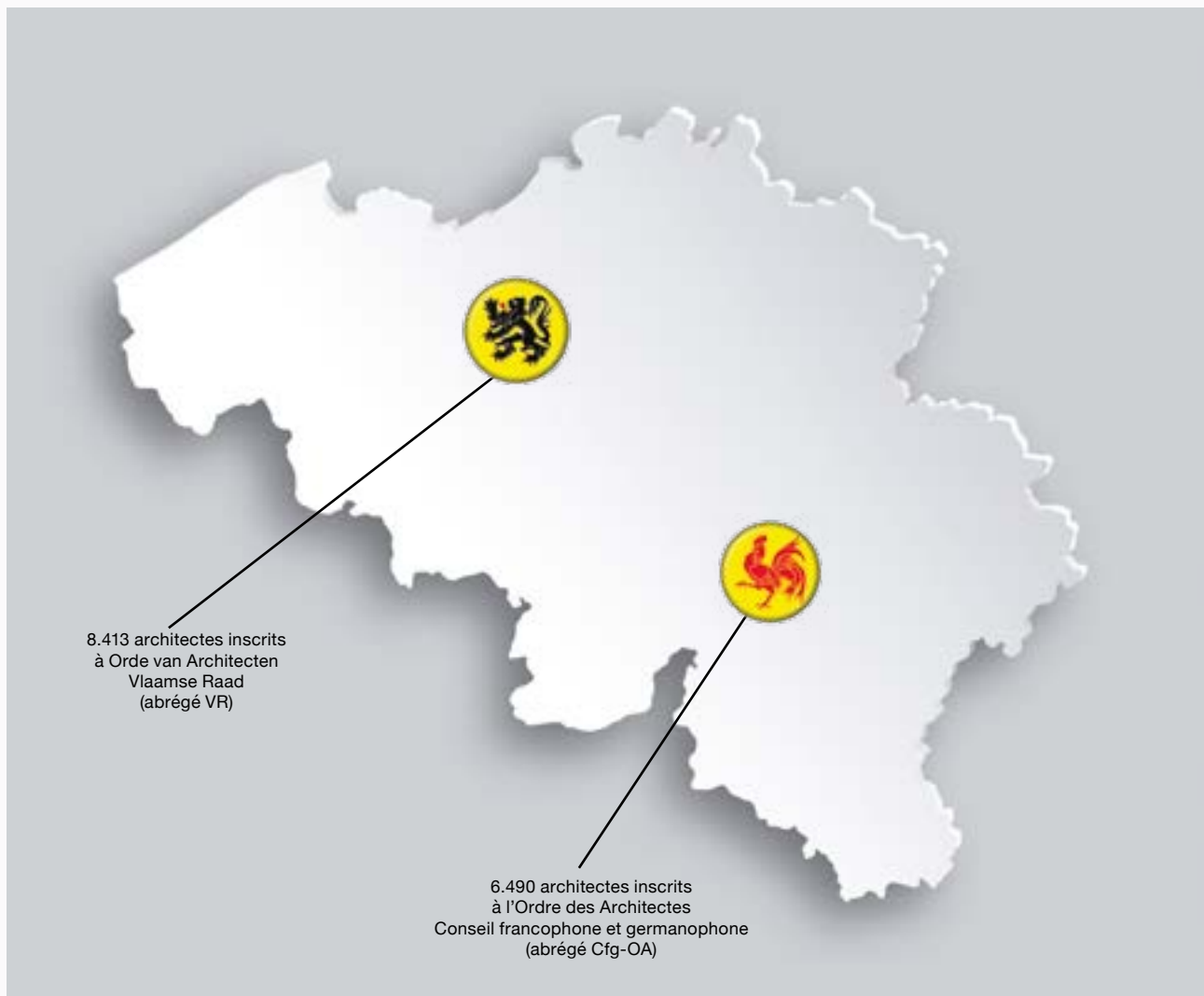
Et puis, il convient de relever un événement : celui de la signature (le 3 octobre 2018) de la déclaration de Davos sur la culture du bâti par les 4 ministres belges de la culture. Le politique témoigne ainsi de l'importance de la qualité architecturale qu'il convient d'encourager et de promouvoir.

Pour répondre aux demandes et besoins de ses membres, l'Ordre étend le champ de ses activités et multiplie les actions et ce sans augmenter le montant des cotisations grâce à une gestion rigoureuse de ses finances. Il me semblait utile d'également relever ce point.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture du rapport annuel 2018.



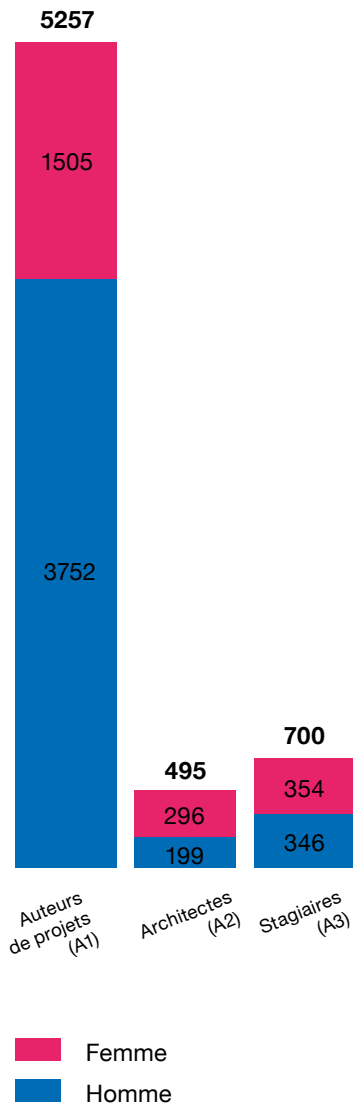
La profession en chiffres



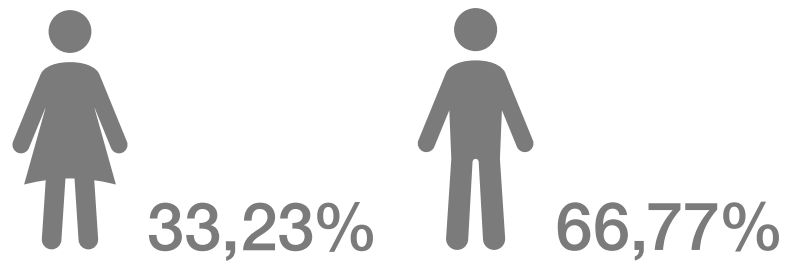
43,40%

Les architectes et stagiaires inscrits sur les tableaux des Conseils de l'Ordre francophone et germanophone représentent 43,40% des architectes belges.

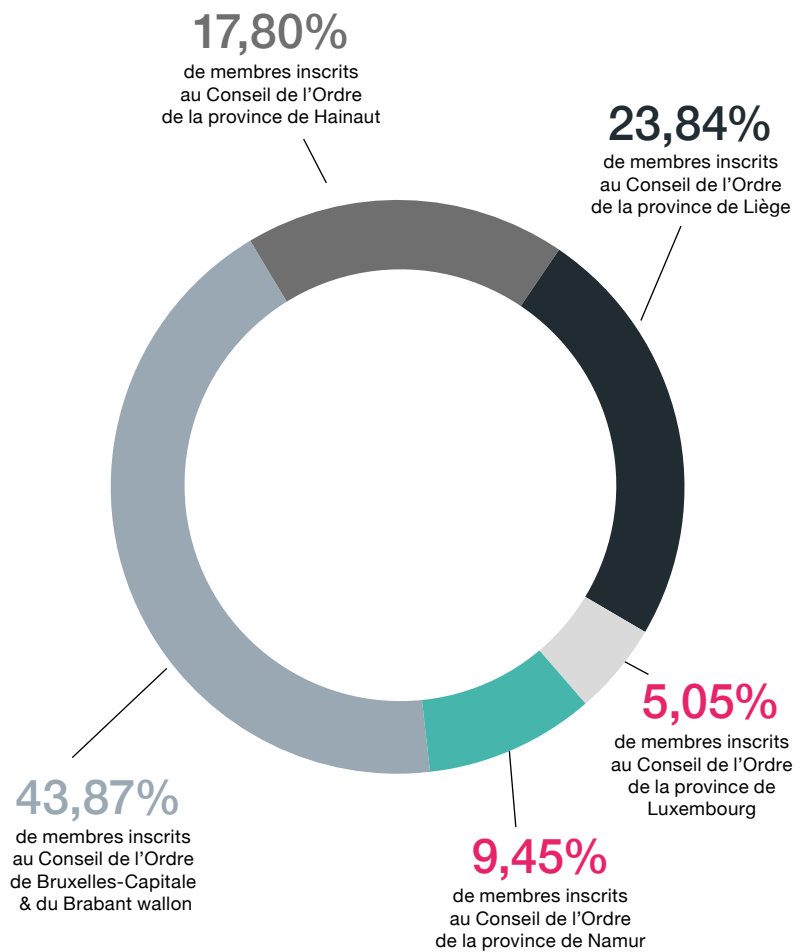
Répartition par catégorie (Cfg-OA)



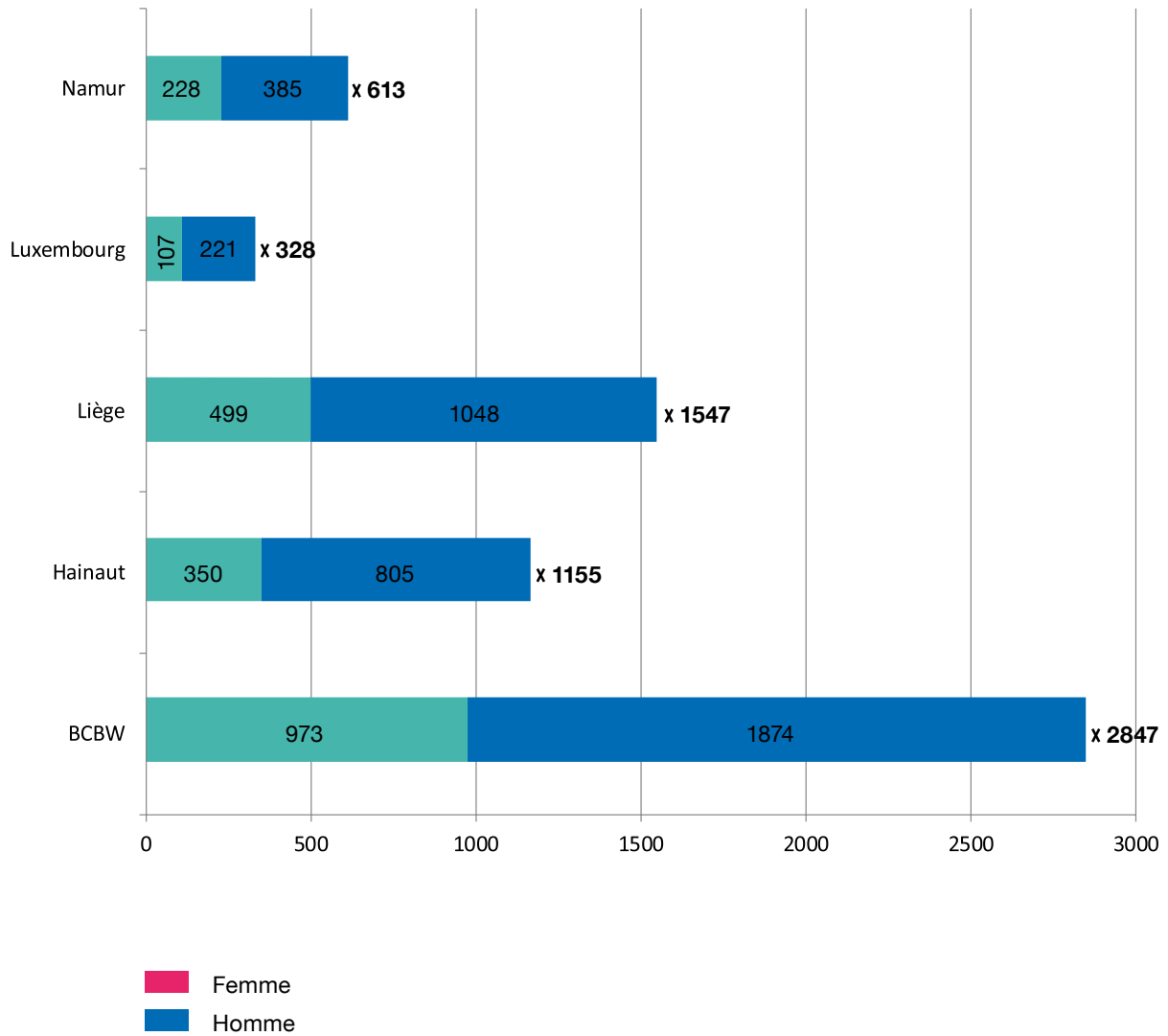
Répartition par genre (Cfg-OA)



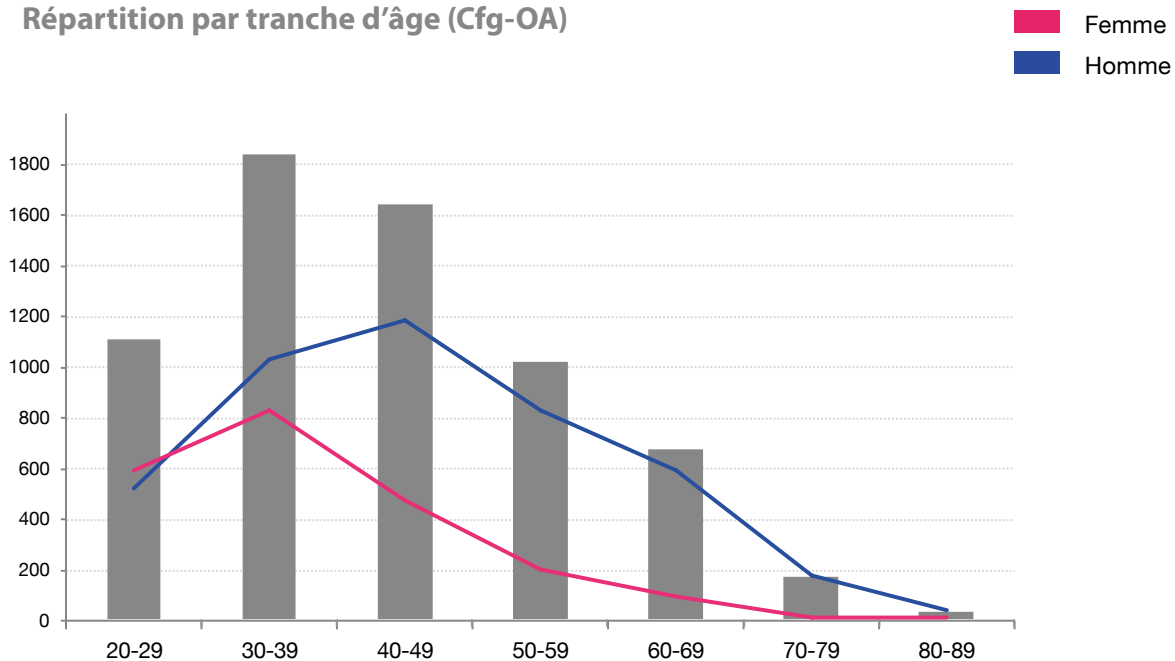
Répartition par Conseil de l'Ordre (Cfg-OA)



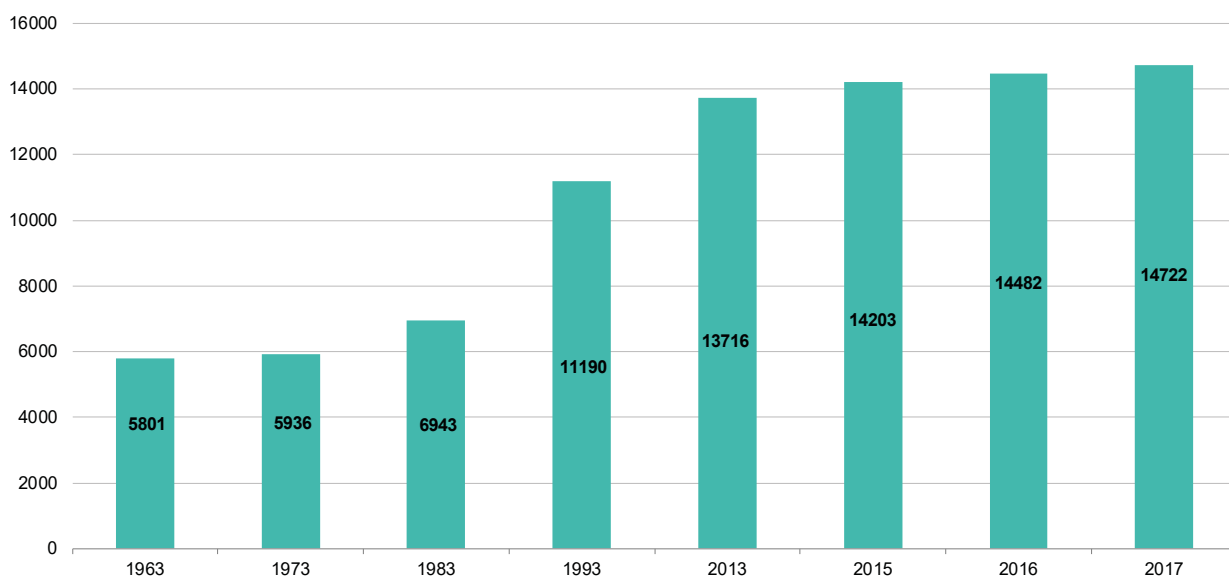
Répartition par Conseil de l'Ordre et par genre (Cfg-OA)



Répartition par tranche d'âge (Cfg-OA)



Évolution des inscriptions à l'Ordre des Architectes (VR & Cfg-OA)



L'Ordre des Architectes

l'institution

L'Ordre des Architectes a été créé par la loi du 26 juin 1963 qui lui a fixé des missions liées à l'intérêt général. Cet intérêt général motive l'ensemble des actions menées par l'institution et plus particulièrement le Cfg-OA. L'Ordre des Architectes est au service de ses membres et des (candidats) maîtres d'ouvrage - qu'ils soient publics ou privés.



72 mandataires architectes

Élus par leurs pairs ou nommés par le Roi, les mandataires architectes représentent la profession pour laquelle ils s'investissent dans l'intérêt général.



22 personnes administratives

L'équipe administrative soutient les mandataires dans leurs fonctions, tant au niveau provincial qu'au niveau de la structure centrale. Elle travaille de manière transversale.



19 assesseurs juridiques

Nommés par le Roi, les assesseurs juridiques épaulent les Conseils de l'Ordre et la structure centrale (Cfg-OA) tout au long de leurs activités.



15 membres au Conseil d'appel

Le Conseil d'appel d'expression française statue sur les recours introduits contre les décisions rendues par les Conseils francophones de l'Ordre.



L'Ordre des Architectes est une institution officielle et représentative de la profession d'architecte.

L'Ordre dépend du Ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants, Denis Ducarme.

Vision

Le Cfg-OA mène une politique active pour ses membres et les consommateurs. L'Ordre des Architectes se veut une institution moderne, active et efficace.

Missions

Les missions de l'Ordre sont réparties entre ses différentes instances. Chacune d'entre elles a des compétences spécifiques liées à un niveau de pouvoir.

Conseil national (CNOA)

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Marnik Dehaen	Président - Délégué du Conseil du Brabant flamand
Philippe Meilleur	Président suppléant - Délégué du Conseil de Liège
Jean-Philippe Van Eysden	Secrétaire - Délégué du Conseil de Luxembourg
Johan Arnout	Secrétaire adjoint - Délégué du Conseil de Flandre occidentale
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et Brabant wallon
Sébastien Mouffe	Délégué du Conseil de Namur
Jean-Pierre Navez	Délégué du Conseil de Hainaut
Peter Ketsman	Délégué du Conseil de Limbourg
Jan Melis	Délégué du Conseil d'Anvers
Philip Adam	Délégué du Conseil de Flandre

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Nathalie Huygens	Trésorière du Cfg-OA et du Conseil national - Fonctionnaire fédéral (FR)
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre (FR)
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné (FR)
Francis Metzger	Enseignement libre subventionné (FR)
Bernard Teresinski	Fonctionnaire communal-provincial (FR)
Firmin Mees	Enseignement universitaire officiel (NL)
Johan Rutgeerts	Enseignement libre subventionné (NL)
Evy Van Beurden	Fonctionnaire fédéral (NL)
Patrick Derycker	Fonctionnaire communal et provincial (NL)
Koen Van De Vreken	Enseignement de la communauté (NL)

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-capitale et Brabant wallon
Albane Nys	Déléguée suppléante du Conseil de Hainaut
Jean-Yves Jehoulet	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Caroline Martin	Déléguée suppléante du Conseil de Namur
Catherine De Bie	Déléguée suppléante du Conseil d'Anvers
Annick Deboes	Déléguée suppléante du Conseil de Limbourg
Henk Vanthuyne	Délégué suppléant du Conseil de Flandre orientale
Walther Decléyn	Délégué suppléant du Conseil du Brabant flamand
Christophe Van Oyen	Délégué suppléant du Conseil de Flandre occidentale

André Tulcinsky	Assesseur juridique
Tom Dalemans	Commissaire du Gouvernement

11réunions tenues en 2018
par le Conseil national

Principales matières traitées

Lors de chacune de ses séances, le Conseil national s'est penché sur les affaires déontologiques, **les affaires juridiques et les demandes d'avis** qui lui étaient soumises :

- suivi d'appels (décision du Conseil national de désigner ou non un avocat pour suivre l'appel interjeté par l'architecte à l'encontre d'une décision rendue par le Conseil de l'Ordre dont il relève, désignation d'avocats afin de les charger de se constituer partie civile dans la défense des intérêts de l'Ordre dans le cadre d'exercices illégaux...);
- suivi des prononcés des deux Conseils d'appel ;
- réponses à des demandes d'avis ;
- analyse du nouveau code de déontologie du Conseil des Architectes d'Europe ;
- etc.

MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

Le Conseil national a notamment :

- proposé l'insertion de règles déontologiques propres à l'exercice de la profession d'agent immobilier par un architecte ;
- mené une réflexion sur le dialogue à relancer avec l'enseignement en vue de mieux accompagner les stagiaires dans leur formation afin de permettre une concertation en matière de reconnaissance des diplômes au niveau européen ;
- examiné l'adaptation du règlement de déontologie en fonction des nouvelles dispositions du Code du droit économique et a mis en place un groupe de travail « Insolvabilité » ;
- examiné un nouveau projet de loi dans le cadre de l'assurance obligatoire pour tous les intervenants de l'acte à bâtir.
- étudié avec un bureau d'avocats la faisabilité de la protection du titre d'architecte afin de protéger le titre d'architecte et proposé une modification de la loi de 1939 dans ce sens ;
- veillé à ce que la nouvelle loi entrée en vigueur le 1/07/2018 et portant sur l'obligation de mentionner sur les attestations de responsabilité décennale le numéro de matricule des architectes soit appliquée par les compagnies d'assurances.

MATIÈRE DE FINANCES

Le Conseil national

- a entendu le rapport de son réviseur d'entreprises sur son résultat 2017, rapport qu'il a approuvé ;
- a lancé un appel d'offre pour la nomination d'un réviseur pour 2019-2020 ;
- a lancé un appel d'offre dans le cadre d'un marché pour des services informatique en vue d'établir une liaison entre la base de données centrale de l'Ordre des Architectes et certains services publics ;
- a approuvé en séance du 31 août 2018 les budgets du Conseil national, du Vlaamse Raad et du Cfg-OA pour l'année 2017 ;
- s'est prononcé sur les demandes d'exonération de cotisation qui lui ont été soumises par les Conseils provinciaux ;
- a approuvé l'indexation automatique des jetons de présence ;
- a analysé la convention Repobel à la lumière de la nouvelle législation sur la reprographie ;

MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil national s'est régulièrement penché sur des questions liées à la **gestion du personnel** et à son fonctionnement ou à celui des Conseils.

GROUPES DE TRAVAIL

Un certain nombre de groupes de travail nationaux sont également mis en place par le Conseil national, ceux-ci traitent de matières spécifiques, tels que :

- Commission Chambre bruxelloise ;
- Commission Relations internationales ;
- Groupe de travail « Election » ;
- Groupe de travail « Stage » ;
- Groupe de travail « Missions de l'architecte » ;
- Groupe de travail « Formation permanente » ;
- Groupe de travail « Agent immobilier » ;
- Groupe de travail « Insolvabilité » ;
- Groupe de travail « Batibouw 2019 ».

CAE (CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE)

La Belgique étant membre du CAE (Conseil des Architectes d'Europe), le Conseil national a débattu de questions liées aux **relations internationales** :

- Liste des représentants dans les Groupes de travail du CAE ;
- Approbation des missions ;
- Présentation des rapports des missions ;
- Etc.

PRESTATAIRES DE SERVICES

Le Conseil national est régulièrement saisi de demandes d'inscription sur le registre des prestataires de services (ressortissants européens), dans le cadre de l'application de la Directive européenne portant sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union Européenne 2005/36/CE.

En 2018, le Conseil national a été amené à se prononcer sur 60 dossiers.

Les services juridiques ont été invités à se renseigner sur l'impact du Brexit sur les dossiers de prestataires de services en tenant compte de la Directive européenne.

EXERCICE DE LA PROFESSION EN BELGIQUE

Le Conseil national reçoit régulièrement des demandes d'avis sur les demandes d'autorisation d'exercer la profession d'architecte en Belgique par des ressortissants non-européens, transmises par le Service public fédéral de Programmation Politique Scientifique. En 2018, le Conseil national a été saisi de 30 dossiers (7 marocains, 2 mexicains, 4 algériens, 1 péruvien, 1 congolais, 1 chinois, 1 guinéen, 1 iranien, 3 colombiens, 2 canadiens, 1 égyptien, 1 serbe, 3 indiens, 1 turque et 1 vietnamien), dossiers à propos desquels le Conseil national a émis un avis positif.

DIVERS

Outre les rubriques fréquentes ou récurrentes reprises ci-dessus, le Conseil national a été amené à examiner des questions très diverses, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- La réforme de l'Ordre ;
- Les barèmes d'honoraires (réflexions au sujet de la problématique des honoraires, examen des barèmes de l'HOAI...) ;
- Organiser l'accueil d'un groupe de 30 architectes suisses durant l'exposition Batibouw pour rencontrer les autorités ordinales ;
- Les assurances (assurance obligatoire pour tous les partenaires de l'acte de construire, clarté des informations, assurance revenu garanti...) ;
- Discussion sur la taxe de reprographie avec Reprobel ;
- Mise en place d'un responsable de traitement et un délégué à la protection (DPO) suite à la nouvelle réglementation RGPD ;
- Etc.

Commission

CHAMBRE BRUXELLOISE

La Chambre bruxelloise relève du Conseil national de l'Ordre des Architectes et est composée paritairement de 3 mandataires francophones et 3 néerlandophones.

Elle s'intéresse exclusivement aux problématiques liées à l'exercice de la profession d'architecte en Région de Bruxelles-Capitale.

La réforme du COBAT, dont l'entrée en vigueur s'étalera sur plusieurs dates en 2019, a bien évidemment été un point d'attention important de la Chambre bruxelloise. Le projet de texte de réforme a été analysé en profondeur par les membres de la Chambre bruxelloise laquelle a relevé les manquements, incohérences et autres imprécisions du texte pour les intégrer dans une note juridique détaillée qui a été adressée au cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort étant entendu que la Chambre a toujours tenu à formuler des propositions et solutions constructives pour accompagner les évolutions législatives.

La Chambre s'est également attachée à la problématique des exercices illégaux de la profession à Bruxelles. Pour ce faire, et afin de resserrer les liens entre les administrations et l'Ordre, les mandataires de la Chambre bruxelloise ont rencontré aux cours de toute l'année 2018, les responsables de l'urbanisme des communes bruxelloises (17 sur 19).

La situation des architectes-fonctionnaires travaillant au sein des administrations communales a également été abordée. Les informations recueillies, faisant, entre autres, état des difficultés récurrentes rencontrées par les communes, et des bonnes pratiques, ont fait l'objet d'un document de synthèse reprenant les préoccupations et attentes des autorités délivrantes et des auteurs de projet. A l'occasion des élections communales du 14 octobre 2018, la Chambre bruxelloise a édité un memorandum contenant 9 propositions concrètes concernant directement les communes :

- supprimer la règle du bon aménagement des lieux ;
- rationaliser la réglementation ;
- raccourcir les délais de procédure ;
- accorder des moyens adaptés aux autorités délivrantes ;
- dématérialiser les demandes de permis ;
- favoriser la concertation entre les communes et la région ;
- lutter contre les exercices illégaux de la profession ;
- mener une politique énergétique cohérente ;
- définir correctement les travaux de minime importance.

D'autre part, la stratégie de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région de Bruxelles-Capitale, aux horizons 2030-2050, visant à diminuer drastiquement l'impact du bâti bruxellois sur l'environnement grâce à 3 angles majeurs : l'augmentation du taux de rénovation, l'amélioration de la qualité des rénovations et l'utilisation rationnelle de l'énergie au sein du bâtiment, a fait l'objet de diverses consultations entre la Chambre et Bruxelles Environnement.

La Chambre bruxelloise entretient également des contacts avec le Bouwmeester-Maître architecte de Bruxelles ainsi que Brulocalis qui a accueilli favorablement l'idée de réunions ponctuelles pour discuter de cas concrets et pratiques d'urbanisme avec pour objectif de promouvoir la fluidité dans le dialogue entre architectes et communes.

11

réunions tenues en 2018
par la Chambre bruxelloise

Conseil francophone & germanophone (Cfg-OA)

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Philippe Meilleur	Président - Délégué de Liège
Jean-Philippe Van Eysden	Secrétaire - Délégué de Luxembourg
Igor Baworowski	Président du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Michel Bognanno	Président du Conseil de Hainaut
Daniel Lesage	Président du Conseil de Liège
Michel Lepère	Président du Conseil de Luxembourg
Antoine Lerouge	Président du Conseil de Namur
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Jean-Pierre Navez	Déléguée du Conseil de Hainaut
Sébastien Mouffe	Délégué du Conseil de Namur

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Francis Metzger	Vice-Président - Enseignement libre subventionné
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné
Nathalie Huygens	Trésorière - Fonctionnaire fédéral
Bernard Teresinski	Fonctionnaire communal-provincial
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Albane Nys	Déléguée suppléante du Conseil de Hainaut
Jean-Yves Jehoulet	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Caroline Martin	Déléguée suppléante du Conseil de Namur

André Tulcinsky

Assesseur juridique

10réunions tenues en 2018
par le Conseil francophone
& germanophone

Composition du Comité de direction (situation au 31/12/2018)**MANDATAIRES ÉLUS**

Philippe Meilleur	Président du Cfg-OA
Francis Metzger	Vice-Président du Cfg-OA
Jean-Philippe Van Eysden	Secrétaire du Cfg-OA
Nathalie Huygens	Trésorière du Cfg-OA
Jean-Pierre Navez	Conseiller du Cfg-OA
Frédéric Lapôte	Secrétaire général du Cfg-OA

18

réunions tenues en 2018
par le Comité de direction

Principales matières traitées

SUIVI ET APPROBATION DES CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Le Cfg-OA a notamment suivi l'état d'avancement des travaux des GT « BIM », GT « Déontologie », GT « Marchés Publics ».

Les conclusions de certains groupes de travail ont été validées par le Cfg-OA :

- GT « Loi du 20 février 1939 » : ce GT a élaboré un projet de consignes en matière de promotion immobilière en précisant les situations dans lesquelles un architecte est autorisé (ou non) à faire de la promotion immobilière. Ce projet de consignes a été discuté au Cfg-OA qui a dégagé un consensus sur un texte, lequel a été publié sur le site de l'Ordre.
- GT « Agent immobilier : relevé des dispositions éthiques et déontologiques qui devraient s'imposer aux architectes qui agissent comme agent immobilier. Une consigne a été établie et publiée sur le site de l'Ordre. Elle doit être respectée par tous les architectes qui agissent comme agent immobilier.
- GT « Mission et Honoraires » : l'outil de calcul de quantification des prestations d'un architecte a été adapté en fonction des résultats de l'étude universitaire commandée par le Cfg-OA. Cette étude fait la distinction entre marchés publics et marchés privés de même qu'entre construction neuve et rénovation. Cet outil est en ligne sur le site de l'Ordre et a été présenté à divers pouvoirs publics ainsi qu'au BMA de Bruxelles.
- GT « Statut social de l'architecte » : un projet de folder reprenant un tableau comparatif entre la situation de l'architecte indépendant et celle de l'employé a été présenté au Cfg-OA qui l'a validé en demandant que ce folder soit bien clair et explicite pour le lecteur.

Par ailleurs, un GT « Post-formation des stagiaires » a été mis en place par le Cfg-OA : ce GT réunit bien évidemment des mandataires de l'Ordre mais également les représentants de toutes les facultés universitaires d'architecture francophones ainsi que certains représentants du monde associatif. L'objectif de ce GT est de mettre en place une formation gratuite et facultative à destination des stagiaires et ce afin de compléter leur formation et d'élever ainsi leur niveau de compétences.

SUIVI DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Chambre wallonne : après une multitude de démarches et d'interventions auprès de diverses autorités, l'annexe 4 du CoDT sera adaptée afin d'introduire un système de contrôle similaire à celui du visa (qui existait à l'époque du Cwatupe). La chambre wallonne a également obtenu que les architectes soient représentés au sein de la taskforce chargée d'effectuer un monitoring sur le CoDT. De nombreuses adaptations des dispositions du CoDT ont été sollicitées et une insistance marquée a été portée pour une digitalisation des procédures de demande de permis.

Chambre bruxelloise : nombreuses propositions concrètes relatives à l'adaptation du CoBAT et du RRU – rencontre avec de nombreuses autorités communales.

A l'occasion des élections communales d'octobre 2018, les chambres wallonne et bruxelloise ont établi un mémorandum détaillé, concret et argumenté.

DOSSIERS JURIDIQUES

Assurance pour tous les intervenants de l'acte à bâtir, bureau de tarification, assurance pour incapacité de travail, adaptation du modèle de contrat-type « architecte – maître d'ouvrage », taxe publicitaire sur les panneaux de chantier, taxe Reprobél, droit d'auteur, obligation de transparence à l'égard du client, mécanisme de solidarité pour les architectes les plus démunis, RGPD, gros œuvre fermé, protection du titre, ...

Les nouvelles dispositions du code de droit économique prévoyant la mise en faillite des professions libérales avec désignation d'un co-curateur : appel à candidats – séances d'informations et de formations – consignes reprenant les règles éthiques à suivre par les co-curateurs.

FINANCES

Discussions sur les catégories de cotisation, envoi électronique des cotisations, approbation du budget du Cfg-OA 2019, etc.

PERSONNEL

Renforcement du service juridique du Cfg-OA avec l'engagement d'une juriste supplémentaire.

INFORMATIQUE

Rationalisation de la structure informatique.

COMMUNICATION

Réflexions sur une nouvelle stratégie de communication, définition des valeurs de l'Ordre, refonte du site internet, création d'une nouvelle identité visuelle, entrée sur les réseaux sociaux, création d'un Comité éditorial, Salon des mandataires, Batibouw, rentrée solennelle, accueil des stagiaires dans les conseils provinciaux, politique d'envois de mails, ...

DIVERS

Affiliation à Professionslibérales.be (UCM), cérémonie de signature de la déclaration de Davos, réunion inter-ordres avec rédaction d'un mémorandum, désignation de nouveaux membres pour les pôles « Logement » et « Aménagement du territoire », ...

Groupes de travail (GT)

GT « MARCHÉS PUBLICS »

Sous la supervision de maître Kim Möric, avocat spécialisé en matière de marchés publics, le groupe de travail a poursuivi ses travaux visant à établir des modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges.

La priorité a été mise sur l'actualisation du modèle de cahier spécial des charges pour les marchés publics de services d'architecture.

Fin 2018, 2 types de modèles (procédure concurrentielle avec négociation et procédure négociée sans publication préalable) ont été soumis au Cfg-OA.

Ces modèles seront également présentés aux différents pouvoirs adjudicateurs que les représentants de l'Ordre rencontreront dans le cadre de la campagne de sensibilisation.

Les travaux en matière de marchés publics sont fastidieux mais nécessaires : la commande publique peut être une source non négligeable de revenus pour les architectes et il est important que ces derniers soient respectés dans le cadre des procédures auxquelles ils ont décidé de participer.

GT « BIM »

Le groupe de travail a travaillé sur l'élaboration d'un protocole qui doit intervenir entre tous les acteurs concernés : ce protocole – dont le contenu est essentiel - doit notamment définir les missions et les responsabilités de chacun. Une attention toute particulière est évidemment réservée à la place de l'architecte dans le processus BIM. L'objectif de l'Ordre des Architectes est de mettre à la disposition de ses membres un maximum d'outils et d'informations afin de les préparer à cette nouvelle méthode de travail, laquelle s'imposera à moyen terme dans un grand nombre de projets.

GT « INSOLVABILITÉ ET SOLIDARITÉ »

Le groupe de travail a été chargé de :

- Implémenter les nouvelles règles en cas d'insolvabilité (faillite, réorganisation judiciaire, ...) introduites par la loi du 11 août 2017 : publication d'une liste des co-curateurs, informations aux co-curateurs sur leur rôle, mise en place d'un point de collecte et de transmission d'informations, proposition de règles de déontologie à destination des co-curateurs, ...
- Mener des réflexions sur les mécanismes de solidarité afin d'aider les architectes en difficulté. Exemples de mesures envisagées : mise en place d'un service social à destination des architectes en difficulté, création d'un fonds de solidarité, etc.

GT « LOI DU 20 FÉVRIER 1939 »

Le groupe de travail s'est attaché à proposer des adaptations de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, à savoir différencier le titre d'architecture du diplôme, lister les titres d'ingénieurs donnant accès à la profession, préciser le monopole légal, supprimer la dérogation octroyée par les gouverneurs, rédiger une disposition sur les conflits d'intérêts, envisager le métier de promoteur et interdire l'association de vocables au titre d'architecte.

En outre, celui-ci a été chargé de rédiger des consignes pour les architectes qui acceptent des missions pour un promoteur ou qui agissent comme promoteur.

GT « STATUT SOCIAL »

Ce groupe de travail s'attache à mettre en place des tableaux comparatifs entre le statut d'indépendant et celui d'employé avec les avantages et inconvénients que peut avoir chacun des statuts. La cible visée par les conclusions qui seront remises par ce GT sont essentiellement les stagiaires et jeunes architectes. Une partie de ces conclusions sera déclinée sous forme de folder synthétique à l'attention des stagiaires et jeunes architectes.

GT « POST-FORMATION DES STAGIAIRES »

L'année 2018 a vu la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire composé de représentants des associations professionnelles, des universités et de l'Ordre afin d'étudier la possibilité de mettre sur pied une post-formation destinée aux stagiaires.

Au départ de cette initiative : le constat que la formation de certains stagiaires n'est pas adéquate et qu'il faut repenser celle-ci. Mais un autre constat est très vite venu contrecarrer cette réflexion : nos confrères flamands veulent impérativement lier le projet d'une réforme du stage avec celui de la réforme de l'Ordre. Réforme complexe, longue et sur laquelle aucun accord n'existe et qui dès lors bloque l'ensemble.

De ce fait, une post-formation similaire à celle déjà organisée en 2011, 2012 et 2013 nous a semblé la meilleure formule : plus simple à mettre en place et ne nécessitant pas d'accord francophones/néerlandophones. Nouveauté cependant : le souhait de certifier cette formation afin qu'elle puisse servir ultérieurement aux stagiaires, notamment par rapport à un employeur potentiel.

Ce groupe de travail a ainsi pu élaborer la base de réflexion, les grands principes de cette post-formation dont sa gratuité pour les stagiaires et la liberté pour ces derniers de la suivre ou pas, selon leurs besoins. La fin de 2018 fut marquée par la rédaction d'un protocole d'accord, indispensable à la bonne poursuite du projet, en vue d'une signature de tous les partenaires disposés à aller au bout du projet.

Un long travail reste à faire mais ce groupe de travail a le mérite d'avoir pu rassembler des partenaires d'horizons très différents et d'avoir pu faire comprendre à chacun les problèmes ou difficultés rencontrés dans la situation actuelle. Désormais, une solution est en vue, ce dont il faut se réjouir.

GT « MISSIONS ET HONORAIRES »

Suite à la rédaction d'un contrat-type architecte-maître d'ouvrage, le dépliant « l'Architecte et ses missions », proposé comme annexe au contrat, a été mis à jour. Il est disponible en version papier et PDF.

Parallèlement au contrat-type et à la plaquette, le groupe de travail « Missions et Honoraires » a rédigé un lexique à l'attention des maîtres d'ouvrage reprenant des termes techniques utilisés dans le dépliant.

RÉUNIONS INTER-ORDRES

Les réunions inter-ordres réunissent 2 fois par an les 5 ordres professionnels belges. Cette année, ces réunions ont débouché sur la constitution d'un groupe de travail centré sur la communication destiné à établir un mémorandum s'adressant au monde politique belge ainsi qu'aux parlementaires belges qui siègent au sein des Institutions européennes. Ce mémorandum a pour objet d'insister sur la nécessité de l'existence des Ordres professionnels en tant que garants de la sauvegarde de l'intérêt général et de la protection des intérêts individuels des citoyens.

RÉUNIONS « RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES DANS L'UE »

Le groupe de travail, composé de membres du Cfg-OA et de représentants des universités francophones, s'est attaché à recenser tous les intitulés des diplômes en architecture délivrés au cours des dix dernières années et donnant accès à la profession d'architecte en Belgique.

La liste des intitulés exacts des diplômes belges a, ensuite, été notifiée à la Commission européenne ainsi qu'aux Etats membres (avec de nombreux documents étayant les cursus suivis) afin de mettre à jour l'annexe V.7.1 de la Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne. Les notifications sont actuellement en cours de traitement au sein de la Commission européenne. Ces notifications permettront à terme aux architectes belges de voir leurs qualifications professionnelles reconnues dans tous les pays de l'Union européenne.

Commission

CHAMBRE WALLONNE

La Chambre wallonne est une commission permanente du Cfg-OA qui est chargée de traiter de toutes les matières liées à l'exercice de la profession en Région wallonne et ce, afin de pouvoir formuler des suggestions et propositions aux autorités publiques wallonnes.

Activement impliquée dans l'élaboration du CoDT, la Chambre wallonne s'est investie dans le suivi de la mise en place de cette nouvelle réglementation, notamment grâce à sa participation à la plateforme de concertation avec l'UVCW et à la task-force d'évaluation du CoDT.

La Chambre wallonne a poursuivi ses nombreux contacts de sensibilisation des politiques et des autorités administratives aux problèmes d'exercices illégaux de la profession rencontrés depuis la disparition du visa. Ces démarches ont porté leurs fruits: une attestation devra prochainement être produite afin de garantir que l'auteur de projet est en droit d'exercer la profession.

En outre, la Chambre wallonne participe activement à tous les colloques et groupes de travail extérieurs à l'Ordre où il est important de faire entendre les voix des architectes (« Stop au béton et densification », colloques sur l'aménagement des espaces, CPDT, etc.).

Par ailleurs, lors des dernières élections communales, la Chambre wallonne a sensibilisé les autorités politiques et communales par la rédaction d'un memorandum lequel répertoriait les principales préoccupations de la profession et proposait des solutions pratiques à mettre en œuvre.

Enfin, les travaux de la Chambre wallonne ont également porté sur les matières suivantes:

- la simplification administrative en Wallonie ;
- WalOnMap et Géoportail ;
- la méthode de calcul du PEB ;
- le code du patrimoine (COPAT) ;
- la maîtrise du foncier.

9

réunions tenues en 2018
par la Chambre wallonne

Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Igor Baworowski	Président
Marc de Bonhome	Vice-Président - Délégué à la Chambre wallonne
Fabrizio Trobbiani	Secrétaire - Délégué à la Chambre bruxelloise et délégué suppléant au CNOA
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée au CNOA et Cfg-OA
Christian Bayet	Délégué suppléant à la Chambre wallonne et délégué à la Chambre bruxelloise
Thierry Wantens	Responsable de la Commission de stage et délégué à la Chambre bruxelloise
Michèle Ville	Déléguée suppléante à la Chambre bruxelloise

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Alain Desmytter	1 ^{er} suppléant
Brice De Jong	2 ^e suppléant
Mathieu Remy	3 ^e suppléant
Amaury d'Udekem d'Acoz	4 ^e suppléant
Jean-Jacques Harotin	5 ^e suppléant
Jean-Louis de Schaetzen van Brienem	6 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jean-Philippe Brodsky	Effectif
Anne Boucqquey	Suppléante
Lawrence Muller	Suppléant
Eric Boigelot	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Bognanno	Président
Joël Renaud	Vice-Président
Xavier Berto	Secrétaire
Jean-Pierre Navez	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
Albane Nys	Déléguée suppléante aux CNOA et Cfg-OA et déléguée suppléante à la Chambre wallonne
Frédéric Devlieger	Délégué à la Chambre wallonne
Jean-Marc Scheirs	Membre

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Frédéric Chaudat	1 ^{re} suppléant
Stefana Baio	2 ^e suppléante
Joseph Demuysere	3 ^e suppléant
Quiérien Demoor	4 ^e suppléant
Jean-Michel Autenne	5 ^e suppléant
Vincent Honorez	Responsable de la Commission de stage et 6 ^e suppléant
Thomas Aime	7 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jacques Geurts	Effectif
David Palumbo	Suppléant
Olivier Verhoeven	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Liège

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Daniel Lesage	Président
Catherine Guillaume	Vice-Présidente
Bruno Gava	Secrétaire
Philippe Meilleur	Président du Cfg-OA, Président suppléant du CNOA et délégué aux CNOA et Cfg-OA
Jean-Yves Jehoulet	Délégué à la Chambre wallonne et délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Patrick Leclercq	Délégué suppléant à la Chambre wallonne
Karl Simon	Responsable de la Commission de stage

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Philippe Hermans	1 ^{er} suppléant
Patrick Van Hoye	2 ^e suppléant
Jacqueline Weelen	3 ^e suppléant
David Kinet	4 ^e suppléant
Véronique De Vos	5 ^e suppléante
Jocelyne Fauchet	6 ^e suppléante
Norman Lamisse	7 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Pierre Olijf	Effectif f.f.
Jean-François Henrotte	Suppléant
Bruno Devos	Suppléant
Luc Lerho	Suppléant
Michaël Dineur	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Lepère	Président
Audrey De Smet	Vice-Présidente
Géraldine Hausse	Secrétaire
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante aux CNOA et Cfg-OA
Jean-Philippe Van Eysden	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
François Beff	Délégué à la Chambre wallonne
Jean Thiry	Membre

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Pierre-Yves Vermeulen	1 ^{er} suppléant
Laurent Albert	2 ^e suppléant
Joël Syne	3 ^e suppléant
Marc Meiers	4 ^e suppléant
Philippe Jourdan	5 ^e suppléant
Sébastien Théate	6 ^e suppléant
José Spoidenne	7 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Philippe de Rémont	Effectif
Thierry Mortier	Suppléant
Pierre Neyens	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Namur

Composition (situation au 31/12/2018)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Antoine Lerouge	Président
Marie-Eve Lejuste	Vice-Présidente
François Elleboudt	Secrétaire
Sébastien Mouffe	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
Dominique Bertrand	Délégué à la Chambre wallonne
Caroline Martin	Déléguée suppléante à la Chambre wallonne et déléguée suppléante aux CNOA et Cfg-OA
Maurice Lebrun	Membre

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

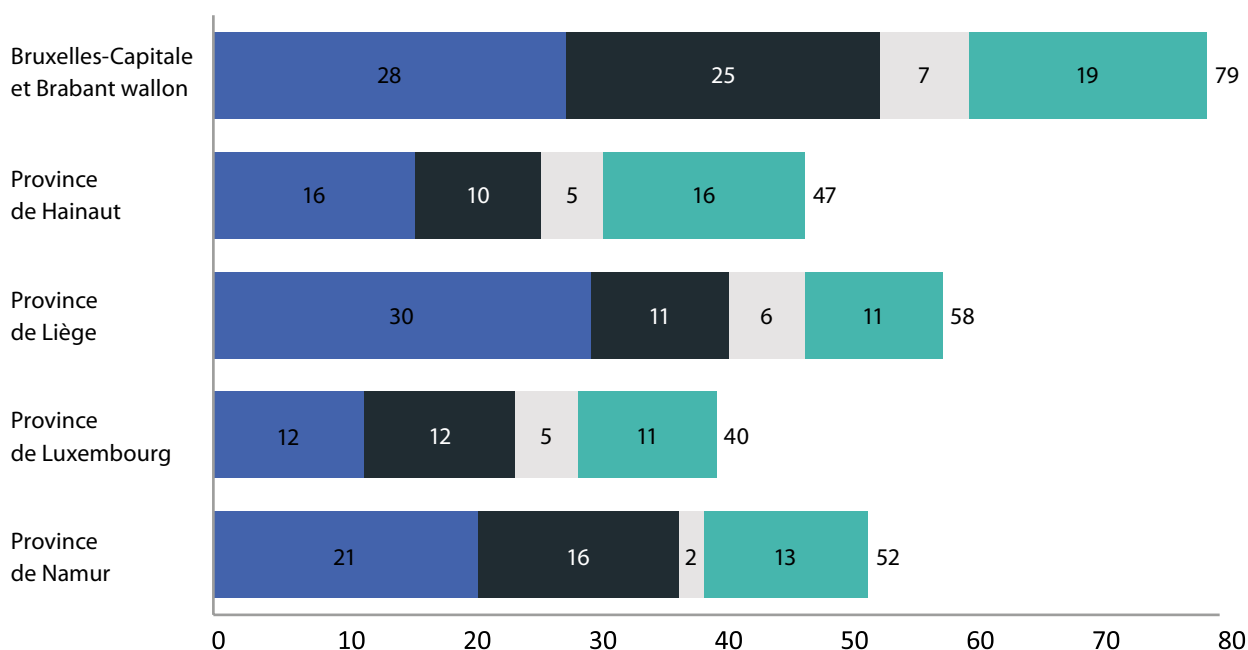
Jean-Paul Menten	1 ^{re} suppléant
Rémi Mouligneau	2 ^e suppléant
Michel Brasseur	Responsable de la Commission de stage et 3 ^e suppléant
Thomas Bertrand	4 ^e suppléant
Bruno Thiry	5 ^e suppléant

ASSESSEURS JURIDIQUES

Philippe Aoust	Effectif
Jean-Luc Navarre	Suppléant
François Etienne	Suppléant
Baudouin Corbusier	Suppléant

Activités des Conseils de l'Ordre

Nombre de réunions tenues par Conseil



- Nombre de réunions du Bureau
- Nombre de réunions de Conseil
- Nombre de réunions du Conseil disciplinaire
- Nombre de réunions de la Commission de stage

Commissions de stage & activités

Chaque Conseil de l'Ordre surveille et contrôle le stage dans sa juridiction et ce, via sa Commission de stage. Cette dernière a notamment pour mission d'examiner les contrats de stage et de contrôler au moins deux fois par an les stagiaires. Les Commissions de stage des Conseils de

l'Ordre entretiennent des contacts réguliers et personnalisés avec les stagiaires. Un dialogue s'établit entre les commissaires (architectes exerçant la profession et assurant un mandat à l'Ordre) et les stagiaires lors d'entretiens.

1289

contrôles de stage
(tous Conseils francophones
confondus)

570

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de Bruxelles-Capitale &
du Brabant wallon

204

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Hainaut

311

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Liège

85

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province
de Luxembourg

119

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Namur



Tableaux des activités des Conseils de l'Ordre

Activités du Bureau des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Réunions Bureau	28	16	30	12	21	107
Nombre de plaintes dépo- sées pour faute ou manquement en matière de déontologie professionnelle	67	46	8	5	14	140
Nombre de plaintes dé- posées pour d'autres motifs que faute ou manquement en matière de déontologie professionnelle	14	36	20	3	13	86
Nombre de dossiers instruits d'office	186	11	38	10	205	450
Nombre de dossiers classés sans suite par le Bureau	200	76	53	15	14	358
Nombre d'ad- monestations adressées par le Bureau	0	1	0	1	6	8
Nombre de dos- siers renvoyés devant le Conseil disciplinaire	46	11	8	6	2	73

Activités du Conseil des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Réunions Conseil	25	10	11	12	16	74
fixations d'hono- raires/concilia- tions/arbitrage	13	2	12	7	2	36
avis à la demande des tribunaux	0	2	2	1	0	5

Activités du Conseil disciplinaire des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Réunions Conseil disciplinaire	7	5	6	5	2	25
Nombre de dossiers classés sans suite par le Conseil disciplinaire	7	1	2	0	0	10
Nombre d'admonesta- tions adressées par le Conseil disciplinaire	0	0	2	1	0	3
Nombre d'avertissements	21	3	0	4	0	28
Nombre de censures	0	2	0	0	0	2
Nombre de réprimandes	2	0	2	3	1	8
Nombre de suspensions	13	3	2	1	1	20
Nombre de radiations	0	0	0	0	0	0

Mouvements sur les listes et les tableaux de l'Ordre

Liste des stagiaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} (nouvelles) inscriptions	29	40	21	23	19	13	8	19	28	76	34	22	332
Reprises de stage	5	7	11	6	12	18	3	3	7	6	4	4	86
Transferts vers d'autres Conseils	3	2	1	1	4	2	0	2	2	1	5	4	27
Transferts en provenance d'un autre Conseil	3	3	4	1	3	4	2	2	2	2	3	2	31
Interruptions du stage (omission)	8	10	5	16	9	9	8	8	14	9	13	12	121
Certificats de fin de stage	27	19	29	26	22	23	15	13	19	37	44	39	313

Tableau des personnes physiques

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} inscriptions (après stage)	26	14	29	21	19	15	7	22	12	29	27	10	231
Réinscriptions	3	6	7	8	8	5	1	6	4	4	3	4	59
Omissions	43	21	33	15	21	29	2	12	12	14	15	22	239
Transferts vers d'autres Conseils	2	5	1	2	0	1	0	2	4	3	3	1	24
Transferts en provenance d'un autre Conseil	2	4	8	7	2	2	0	3	5	3	1	2	39
Inscriptions sans stage (Directive 2005/36/CE)	2	0	5	0	1	3	3	2	1	3	2	0	22

Personnel administratif du Conseil francophone & germanophone

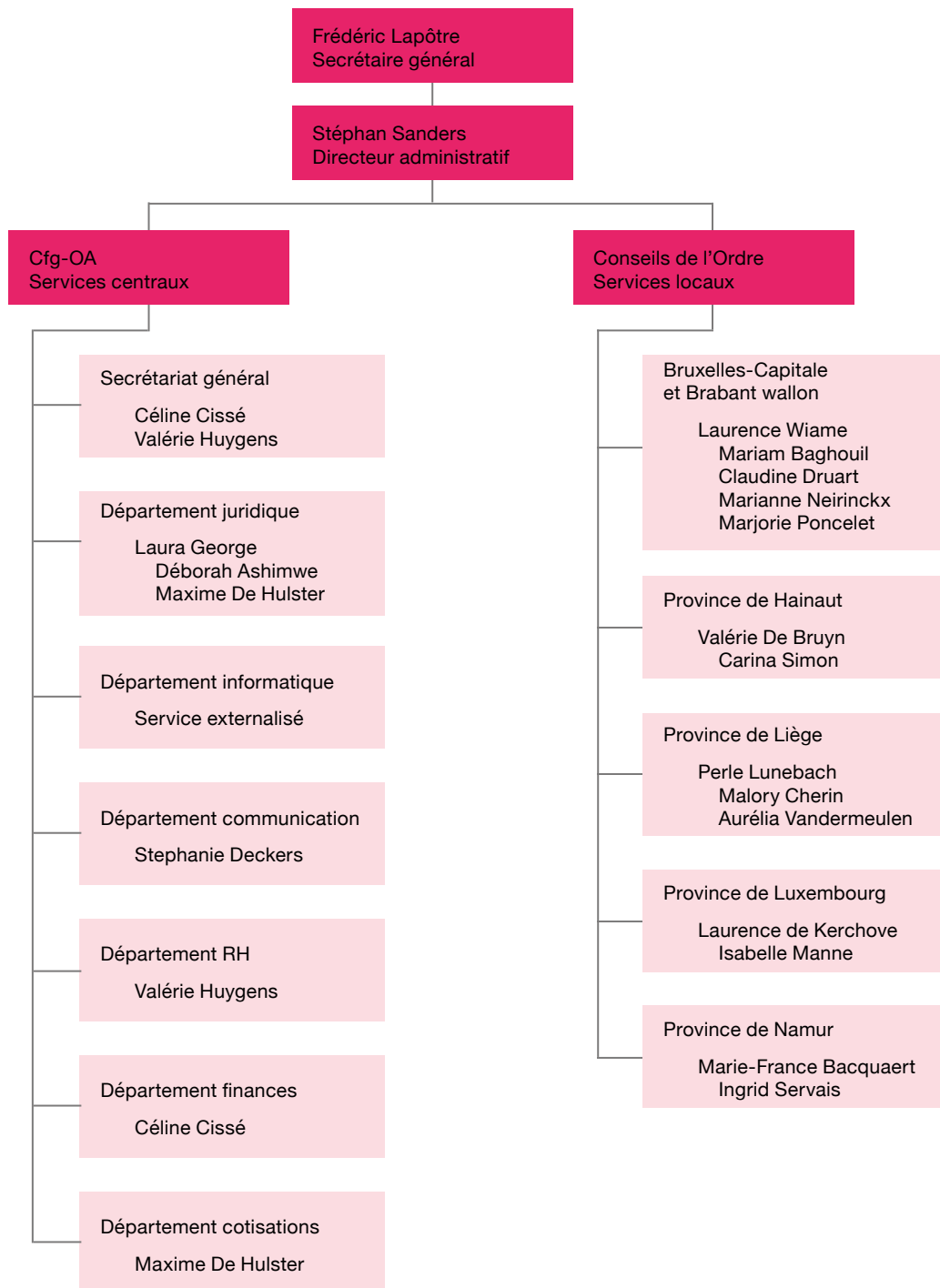
Composition (situation au 31/12/2018)

ADMINISTRATION CENTRALE

Frédéric Lapôte	Secrétaire général
Stéphan Sanders	Directeur administratif
Valérie Huygens	Secrétariat général - Secrétaire
Céline Cissé	Secrétariat général - Secrétaire
Laura George	Département juridique - Juriste
Déborah Ashimwe	Département juridique – Juriste
Maxime De Hulster	Département juridique - Assistant juridique
Stephanie Deckers	Département communication - Chargée de communication
Céline Cissé	Département finances
Valérie Huygens	Département RH
Maxime De Hulster	Département cotisations

ADMINISTRATION - CONSEILS DE L'ORDRE

Laurence Wiame	Conseil de l'Ordre de BCBW - Secrétaire responsable
Mariam Baghouil	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Claudine Druart	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Marianne Neirinckx	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Marjorie Poncelot	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Valérie De Bruyn	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire responsable
Carina Simon	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire adjointe
Perle Lunebach	Conseil de l'Ordre de la province de Liège Secrétaire responsable
Aurélia Vandermeulen	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Malory Cherin	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Laurence de Kerchove	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg Secrétaire responsable
Isabelle Manne	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg - Secrétaire adjointe
Marie-France Bacquaert	Conseil de l'Ordre de la province de Namur Secrétaire responsable
Ingrid Servais	Conseil de l'Ordre de la province de Namur - Secrétaire adjointe





Conseil d'appel d'expression française

Composition (situation au 31/12/2018)

MAGISTRATS EFFECTIFS

Evelyne Dehant	Présidente à la Cour d'appel de Liège
Cécile Dumortier	Magistrat suppléant à la Cour d'appel de Liège
Stéphane Goux	Président émérite à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EFFECTIFS

François Elleboudt	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Karl Simon	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège

MAGISTRATS SUPPLÉANTS

Raoul de Francquen	Président à la Cour d'appel de Liège
Jean-Pierre Aerts	Président à la Cour d'appel de Liège
Alain Manka	Conseiller à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES SUPPLÉANTS

Sébastien Mouffe	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Bruno Gava	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EN CAS D'INCOMPATIBILITÉ

Marie-Madeleine Mennens

Effectif représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

Igor Baworowski

Suppléant représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

GREFFIERS

Joëlle Thirifays

Effectif - Greffier-chef de service à la Cour d'appel de Liège

France Martin

Suppléant - Greffier à la Cour d'appel de Liège

MESSAGER AUDIENCIER

Georges Digneffe

Effectif - Huissier à la Cour d'appel de Liège

Activités du Conseil d'appel

En 2018, le Conseil d'appel a prononcé 7 décisions dont :

- 1 réprimande
- 1 suspension (durée: 1 mois)
- 3 décisions en matière de stage
- 1 décision relative à l'état d'architecte fonctionnaire
- 1 réhabilitation

Quelques événements

Que les événements soient internes ou externes à l'institution, ils poursuivent chacun des objectifs bien définis. Les événements externes permettent ainsi d'informer les interlocuteurs (grand public, autorités politiques) et d'asseoir la notoriété de l'institution. Quant aux événements internes, ils présentent des intérêts multiples. Destinés aux mandataires ou aux membres, ils permettent de développer des relations et des contacts personnels.

Événements externes à l'institution

SÉANCES D'INFORMATIONS DANS LES FACULTÉS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Chaque année, l'Ordre se rend dans les différentes facultés universitaires d'architecture afin de renseigner les étudiants sur son rôle ainsi que sur les dispositions et modalités qui régissent le stage. Ces séances d'informations remportent toujours un beau succès et sont à chaque fois l'occasion d'échanges nourris et fructueux.

LA DÉCLARATION DE DAVOS

Le mercredi 3 octobre, les ministres belges de la culture se sont engagés en signant la déclaration de Davos «Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe», le tout dans le cadre exceptionnel de la Bibliothèque Solvay. Cette déclaration de Davos insiste sur l'importance de la culture du bâti qui doit être de qualité et contribuer de manière positive à une société plus solidaire et inclusive.

PARTENARIATS

En 2018, l'Ordre des Architectes a une nouvelle fois renouvelé son partenariat avec l'événement « Week-end Maisons & Architectes ». Celui-ci est l'occasion unique pour les architectes d'expliquer leur travail et de démontrer la plus-value de leur intervention. Mais encore... C'est le moment idéal pour sensibiliser le maître d'ouvrage à une architecture de qualité et c'est pour toutes ces raisons que l'Ordre des Architectes soutient cet événement.

FOIRE ET SALONS

BATIBOUW

Tous les ans, l'Ordre des Architectes est présent à Batibouw et l'édition 2018 fut riche en rencontres. Deux objectifs principaux ont été suivis pendant le salon : répondre aux questions des consommateurs et rencontrer nos représentants politiques. Citons ainsi les entrevues avec les ministres fédéraux Daniel Ducarme et Didier Reynders, le ministre président Rudi Vervoort, les ministres régionaux Fadila Laanan et Cécile Jodogne ainsi que les présidents de partis Olivier Chastel (MR) et Patrick Dupriez (Ecolo).

BOIS & HABITAT

À l'occasion de sa 20^e édition, le salon Bois & Habitat a proposé un circuit spécialement conçu pour les architectes : l'«Architect's Tour», et ce en collaboration avec le Cfg-OA. Le principe était de faire découvrir une sélection de produits, techniques ou savoir-faire innovants en 6 haltes rapides auprès d'exposants spécialement sélectionnés pour les architectes.

Événements internes à l'institution

JOURNÉE DES MANDATAIRES 2018

Vendredi 2 février @ Château de Namur

Cette journée, organisée en début de mandature est l'occasion de faire se rencontrer les nouveaux mandataires des Conseils de l'Ordre des autres provinces, les assesseurs juridiques, les membres du Conseil d'appel et les membres du personnel. Les participants repartent avec de nombreuses informations utiles à l'exercice de leur mandat.

VCEUX 2018 @NAMUR

vendredi 19 janvier - Réception des vœux du Conseil de l'Ordre de la province de Namur @ Moulin-Brasserie de l'Abbaye, Floreffe

ARCHI MEET & FOOD @NAMUR

vendredi 1^{er} juin - Réception Archi Meet & Food organisée par le Conseil de l'Ordre de la province de Namur @ Arsenal

La rentrée solennelle 2018

Après Mons, Bruxelles et Namur, c'est à Liège que s'est tenue la 4^e édition de la Rentrée solennelle de l'Ordre des Architectes. Liège, la Cité ardente. Le creuset parfait pour des partages vibrants de convictions, de revendications, mais aussi de foi, d'envie et de passion. Et pour rencontrer Odile Decq, architecte d'exception.

LA SÉANCE OFFICIELLE

HOMMAGE À MARC POLL

Francis Metzger, vice-président de l'aile francophone de l'Ordre des Architectes, a commencé sa prise de parole par un hommage à Marc Poll, le président de l'Ordre, décédé inopinément début août. « *Nous perdons un grand président. Mais aussi un homme chaleureux, un ami* », a-t-il déclaré. Plus tard dans la soirée, Frédéric Lapôtre, Secrétaire général du Conseil francophone de l'Ordre, le décrira comme intelligent, positif, digne, humble et très attentif aux autres. En quelques mois, Marc Poll a défini les grandes orientations qu'il voulait faire prendre à l'Ordre. C'est à nous tous, membres de l'Ordre, qu'il appartient désormais de mettre en œuvre les projets qu'il souhaitait concrétiser.

L'ARCHITECTE: UN ÊTRE AUX QUALITÉS MULTIPLES

Francis Metzger a ensuite partagé son analyse du métier d'architecte tel qu'il s'exerce de nos jours. Un métier de plus en plus complexe, qui exige des compétences variées. Il faut être visionnaire pour imaginer un projet, une situation 'qui sera'. Il faut être convaincant pour emporter l'adhésion de son équipe, celle du maître d'ouvrage, des autorités publiques. Il s'agit d'être habile pour maîtriser les logiciels complexes de représentation 3D, compétent en droit administratif, économiste avisé face à des budgets toujours trop serrés. L'architecte doit aussi se montrer tenace, car mener un chantier pendant de longs mois est un véritable parcours du combattant.

L'humilité et une forme de lâcher prise doivent aussi faire partie de nos qualités. Dès que le maître d'ouvrage prend possession de l'ouvrage bâti, le projet de l'architecte commence déjà à se modifier, s'altérer, devenir autre chose. Si un roman écrit il y a des dizaines d'années, une musique composée voici plus de 200 ans nous parviennent intacts aujourd'hui, il n'en va pas de même pour les œuvres architecturales.





PERSONNE N'EST OBLIGÉ D'ÉCOUTER MOZART

Personne n'est obligé de lire un roman, de voir un film. Personne n'est obligé d'écouter Mozart. Mais l'architecture, elle, s'impose à nous, chacun est confronté quotidiennement à l'environnement bâti. Dès lors, la plus grande qualité de l'architecte, c'est sans doute sa capacité à assumer la plus importante des nombreuses responsabilités qui lui incombent : faire en sorte de dépasser le seul acte de construire. L'architecture a en effet un rôle culturel. Une dimension reconnue officiellement par la déclaration de Davos, signée le 3 octobre par les quatre ministres belges de la culture : Fadila Laanan, Alda Greoli, Sven Gatz et Pascal Smet, à la Bibliothèque Solvay à Bruxelles.

DÉFENDRE LA CULTURE DU BÂTI DE QUALITÉ

Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française en charge de la culture, était présente lors de cette soirée à l'Opéra de Liège pour nous entretenir de l'importance de cette Déclaration de Davos. Madame Laanan a débuté son allocution en citant quelques lignes d'un guide de l'architecture de Liège réalisé lorsqu'elle était ministre de la culture :

« L'architecture est une composante essentielle de la culture. Elle traduit les valeurs des hommes qui l'ont mise en œuvre ainsi qu'elle relève les conditions de la société à un moment donné de son histoire. Et c'est probablement dans l'architecture moderne et aujourd'hui dans la création contemporaine, qu'on y décèle avec le plus d'acuité l'essence de son apport culturel. Car elle questionne les limites du cadre de son émergence dans la conception des lieux, espaces intimes et collectifs qui nous sont proches. »

Une entrée en matière pertinente pour décrire ensuite les trois aspects centraux qui définissent la notion générale de la culture du bâti de qualité qui sous-tend la Déclaration de Davos :

- Premièrement : le bâti existant, y compris les biens et le patrimoine culturel, et la création contemporaine, qui doit être compris comme une entité unique.
- Deuxièmement : toutes les activités ayant des effets sur l'environnement bâti doivent être des expressions de la culture du bâti.
- Enfin : la culture du bâti se réfère non seulement à l'environnement bâti, mais aussi au processus impliqué dans sa création.



SOUTENIR LES ARCHITECTES

La Ministre a également rebondi sur les propos de Francis Metzger en répétant que « *l'architecture, c'est quelque chose que l'on s'approprie et auquel tout le monde est confronté. C'est un des arts qui s'impose à nous et qui se confond en nous.* » Ce disant, Fadila Laanan a réaffirmé être persuadée que nous, architectes, pourrions toujours compter sur notre Ordre pour nous épauler dans toutes les démarches auxquelles nous sommes confrontés – notre quotidien n'étant hélas pas fait que de culture – mais aussi pour réfléchir sur l'évolution de notre métier et celle de l'architecture. Elle a également rappelé son soutien indéfectible aux architectes dans les gouvernements dans lesquels elle siège.

LES ARCHITECTES SONT DES RÂLEURS

Ce fut ensuite au tour de Frédéric Lapôte de s'exprimer, en nous traitant d'emblée de « *râleurs* ». Il a nuancé cette pointe de provocation en précisant que « *râler n'est pas se plaindre.* » Râler est positif, car il s'agit de s'indigner face à certains aspects de l'évolution de la société. Parmi ceux-ci, Frédéric Lapôte a notamment abordé l'un des sujets qui nous fâchent très régulièrement : le manque de respect de la part du client.

TOUT EST DE LA FAUTE DE L'ARCHITECTE ?

Frédéric Lapôte considère dès lors qu'il est temps de rappeler aux politiques que, plutôt que de soumettre l'architecte à une abondance de réglementations, à des autorités administratives souvent dictatoriales, au pouvoir de l'argent, il leur appartient de redonner à celui-ci toute sa liberté afin qu'il puisse pleinement assumer la responsabilité qui est la sienne. Liberté de laisser s'exprimer sa créativité pour créer des projets pertinents, intelligents, audacieux et inventifs.

La déclaration de Davos est à cet égard un signe fort sur lequel il faudra s'appuyer pour remettre l'architecte et l'architecture au centre du débat politique, social et culturel.

Si le titre d'architecte est galvaudé et mis à toutes les sauces – on parle aujourd'hui d'architecte administratif, d'architecte d'aménagement, d'architecte d'événements et même d'architecte du désir... – Frédéric Lapôte invite nos représentants politiques à être les architectes du courage. Le courage de protéger convenablement le titre d'architecte, de lutter contre le lobby des grands entrepreneurs et promoteurs, de voter des lois sur l'assurance obligatoire qui ne soient pas discriminatoires pour les architectes. Du courage de revoir les législations urbanistiques absurdes et insensées. Bref, des architectes du courage de se remettre en cause.





ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas assisté cette année à l'engagement éthique de nos plus jeunes confrères, les stagiaires. Il a été décidé que les stagiaires seraient accueillis au sein des conseils provinciaux dont ils relèvent. Le Cfg-OA a voulu par là marquer l'importance qu'il attache à la proximité des services que l'Ordre propose.

Mais il paraissait également utile au Cfg-OA d'associer les conseils provinciaux à cette rentrée solennelle. Francis Metzger a donc invité sur scène les présidents des conseils provinciaux pour féliciter les architectes auxquels ils ont récemment fait droit à l'inscription à l'un des tableaux de l'Ordre.

ODILE DECQ

Une architecte française au palmarès impressionnant, auteure de nombreuses réalisations d'exception en France et ailleurs. Le travail d'Odile Decq est un univers complet où se mêlent l'architecture, l'urbanisme, le design et l'art. Son architecture, ses géométries audacieuses, ses créations innovantes dans le domaine du design répondent à sa personnalité affirmée.

Pendant plus d'une heure, nous avons eu l'occasion de découvrir nombre de ses travaux, commentés avec précision, simplicité et beaucoup d'humour par leur créatrice.

Outre ces découvertes et récits passionnants, Odile Decq nous a fait part de sa vision de l'architecture, de l'architecte et de l'enseignement.

L'ARCHITECTURE EST UNE CULTURE

Pour Odile Decq, l'architecture, c'est d'abord une culture. Une culture extrêmement vaste, qui comprend énormément de disciplines : philosophie, littérature, géographie, physique, mathématiques, art, sociologie, anthropologie, biologie... Il est essentiel pour l'architecte de toutes les convoquer lorsqu'il tente de comprendre le problème qui lui est posé par son client, qu'il s'agisse d'un immeuble, d'une maison, d'une ville, d'un quartier, d'une communauté. Ce sont toutes ces disciplines qui vont lui permettre d'analyser le problème. Vient ensuite le temps de la synthèse. De cette synthèse, l'architecte fait émerger une proposition (parmi d'autres possibles). Cette solution doit pouvoir fonctionner de la toute petite échelle, celle de la poignée de porte, à l'échelle la plus grande qui est celle de la ville ou du territoire.



L'ARCHITECTE EST UN *PROBLEM SOLVER*

« *Connaissez-vous une autre culture, une autre discipline dans laquelle on travaille de façon aussi complexe ?* », nous demande Odile Decq. Cette culture, c'est ce qui fait notre unicité. Elle nous 'fabrique' la tête de telle sorte que nous sommes capables d'agir dans le monde de manière très large, d'apporter des solutions à des problèmes très complexes. Nous sommes capables d'être des penseurs, des inventeurs et des innovateurs. « *L'architecte est un *problem solver** », indique-t-elle. Car nous pouvons appliquer notre culture non seulement à construire des bâtiments, des façades devant lesquelles on passe, mais également pour aider des chefs d'entreprise à réorganiser leur entreprise, des politiques à repenser leur ville.

UNE ÉCOLE-ATELIER

C'est il y a 5 ans qu'Odile Decq a créé son école d'architecture à Lyon. Une école pour les jeunes du 21^e siècle qui est digitale, robotique et intelligence artificielle. Ces étudiants ont la même chance que les architectes du début du 20^e siècle : ils ont tout un siècle à inventer.

Pour les aider à relever ce formidable défi, l'école d'Odile Decq ne propose aucun cours. Ici, tout est centré sur le projet, fabrication comprise. Penser, concevoir, fabriquer. La relation entre penser et fabriquer passe par la conception. Et la façon de penser passe par la relation entre les idées et 'le faire'. Un atelier complet est donc installé au cœur de l'école, disposant de toutes les machines. Un atelier accessible 24h sur 24, dont les étudiants ont la clé. Ils reçoivent la visite d'enseignants qui viennent du monde entier pour 2 ou 3 jours, parfois 10 jours d'affilée. Ces enseignants leur font faire des visites, puis des projets, des maquettes. Bref, ils varient complètement la façon d'interagir avec les étudiants.

APPRENDRE À APPRENDRE

Et ce faisant, les étudiants apprennent et deviennent autonomes. Parce qu'ils apprennent pour eux. Parce que, comme leur dit Odile Decq : « *C'est vous qui devez vous construire, c'est vous qui devez apprendre. Moi je n'ai rien à vous apprendre. C'est vous qui devez apprendre à apprendre pour continuer à apprendre toute votre vie, pour pouvoir pratiquer l'architecture, faire quelque chose avec l'architecture.* »



Bilan financier de l'Ordre (VR et Cfg-OA)

Bilan comparatif

ACTIF au 31 décembre 2018 (en €)

	Codes	Exercice 2018	Exercice 2017
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	2.094.668,49	2.187.631,33
Immobilisations incorporelles	21	137.662,32	47.844,01
Immobilisations corporelles	22/27	1.837.193,67	2.020.193,32
Terrains et constructions	22	1.121.624,71	1.186.527,62
Installations, machines et outillage	23	43.301,62	34.993,72
Mobilier et matériel roulant	24	88.355,04	108.757,96
Autres immobilisations corporelles	26	583.912,30	689.914,02
Immobilisations financières	28	119.812,50	119.594,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	5.710.994,97	5.338.887,76
Créances à un an au plus	40/41	209.800,76	73.841,66
Placements de trésorerie	53	1.694.388,21	2.443.607,64
Valeurs disponibles	54/58	3.743.014,00	2.754.851,25
Comptes de régularisation	490/1	63.792,00	66.587,21
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	7.805.663,46	7.526.519,09

Bilan comparatif

PASSIF au 31 décembre 2018 (en €)

	Codes	Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES + BÉNÉFICE REPORTÉ	10/15	6.282.733,03	6.094.759,94
Capitaux propres	100	3.157.585,94	3.157.585,94
Résultats reportés	140	3.125.147,09	2.937.174,00
PROVISIONS	16	111.500,00	156.500,00
Provisions pour risques et charges	16	111.500,00	156.500,00
DETTES	17/49	1.411.430,33	1 275 259,15
Dettes à un an au plus	42/48	1.396.936,32	1.259.009,40
Dettes commerciales	44	742.169,17	813.108,07
Fiscales	450/3	508.771,16	57.965,18
Rémunérations et charges sociales	454/9	133.370,74	387.936,15
Autres dettes	47/48	12.625,25	12.625,25
Comptes de régularisations	492/3	14.494,01	3.624,50
TOTAL DU PASSIF	10/49	7.805.663,46	7.526.519,09

Compte de résultats comparatif au 31 décembre 2018 (en €)

	Codes	Exercice 2018	Exercice 2017
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	6.596.910,91	6.463.011,48
Chiffre d'affaires	70	6.539.604,00	6.418.405,73
Autres produits d'exploitation	74	57.306,91	44 604,75
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	-6.383.839,76	6.789.778,71
Services et biens divers	61	-2.988.485,81	-3.382.787,37
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-2.918.023,06	-2.883.624,13
Amortissements	630	-337.238,92	-315.704,53
Réductions de valeur	631/4	31.201,32	-4.825,26
Autres charges d'exploitation	640/8	-171.293,29	-172.837,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	70/64	213.071,15	-326.767,23
PRODUITS FINANCIERS	75	9.077,59	8.776,84
Produits des immobilisations financières	750	7.337,77	8.643,16
Produits des actifs circulants	751	269,36	0
Autres produits financiers	752	1.470,46	133,68
CHARGES FINANCIÈRES	65	-5.424,87	-4.190,90
Charges des dettes	650	-4.768,81	-4.143,89
Autres charges financières	652/9	-656,06	-47,01
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	70/65	216.723,87	-322.181,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	4.986,56	4.456,46
Autres produits exceptionnels	764/9	4.986,56	4.456,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	-31.751,55	0
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0	0
Autres charges exceptionnelles	664	-31.751,55	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	189.958,88	-317.724,83

**Comptes de résultat comparatif
au 31 décembre 2018 (en €)**

	Codes	Exercice 2018	Exercice 2017
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	189.958,88	-317.724,83
Impôts	670/3	-1.985,79	-604,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	70/68	187.973,09	-318.329,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	70/68	187.973,09	-318.329,58



Contacts

Conseil national

rue des Chartreux, 19 bte 4
1000 Bruxelles
T +32 (0)2/627 88 10 - F +32 (0)2/627 88 19
conseil.national@cnoa-nroa.be

Conseil francophone et germanophone

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/643 61 00 - F +32 (0)2/626 10 49
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/626 10 40 - F +32 (0)2/626 10 49
conseil.bcbw@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Hainaut

rue de la Réunion, 3
7000 Mons
T +32 (0)471 09 33 39
conseil.hainaut@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Liège

Quai des Ardennes, 12
4020 Liège
T +32 (0)4/342 27 60 - F +32 (0)4/343 81 47
conseil.liege@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Luxembourg

avenue Général Patton, 148
6700 Arlon
T +32 (0)63/22 10 01 - F +32 (0)63/23 20 36
conseil.luxembourg@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Namur

Résidence Paola
avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 31
5100 Jambes
T +32 (0)81/30 25 01 - F +32 (0)81/30 76 23
conseil.namur@ordredesarchitectes.be

Conseil d'appel d'expression française

GREFFE
c/o Greffe pénal de la Cour d'appel
Palais de Justice
Place St-Lambert
4000 Liège

SIÈGE
Quai des Ardennes, 12
4020 Liège

Colofon

Ordre des Architectes
www.ordredesarchitectes.be

Ce rapport peut être téléchargé sur
<http://www.ordredesarchitectes.be/>

Demande d'un exemplaire imprimé :
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Questions sur ce rapport :
Secrétariat du Cfg-OA
T. + 32 (0)2/643.61.00
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

La réalisation de cette publication a été coordonnée
par le Département communication.

Crédit photos :
Jonathan Vahsen, Shutterstock, Fotolia et iStock.

Éditeur responsable :
Ordre des Architectes
Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur
rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
Belgique

Mars 2020

